

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE CNC SALUE L'ÉLARGISSEMENT DE LA PRESTATION CANADIENNE D'URGENCE

Montréal, le 15 avril 2020 – Le Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC) salue les assouplissements des critères d'admissibilité de la Prestation canadienne d'urgence (PCU), annoncés aujourd'hui par le gouvernement fédéral, notamment :

- aux travailleurs et travailleuses de l'industrie saisonnière;
- à ceux et celles qui ont épuisé leurs prestations d'assurance-emploi;
- ainsi qu'aux travailleurs et travailleuses qui maintiennent un lien d'emploi et gagnent moins de 1000\$ par mois.

« Des centaines de milliers de personnes viennent de pousser un long soupir de soulagement », a déclaré Pierre Céré, porte-parole du CNC. « Il n'était pas concevable que les saisonniers ou les travailleurs et travailleuses qui conservent un lien d'emploi ne puissent obtenir l'aide d'urgence en cette période de crise sans précédent : on vient de recoudre plusieurs mailles du filet ».

Le CNC appelle maintenant le gouvernement à accroître son personnel affecté au service téléphonique de l'assurance-emploi (Service Canada) afin de répondre à la forte demande.

Rappelons que le CNC a mis en ligne une section spéciale de son site web d'informations sur les arrêts de travail, l'assurance-emploi et les programmes spéciaux, dont la Prestation canadienne d'urgence (PCU) : www.lecnc.com/covid-19-coronavirus

-30-

Source :

Conseil national des chômeurs et chômeuses (CNC)

Informations :

Pierre Céré, porte-parole, cell. : 514-606-4074

Courriel : cnc@lecnc.com